

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 6 août 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :

M. J.- André Bourassa, maire
M. Louis Coutu, conseiller,
Mme Isabelle Lapointe, conseillère
M. Réal Vel, conseiller
M. Fernand Raymond, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent (e) : M. Jacques Jasmin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. J. André Bourassa, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Huit résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2013;
- 3.1 Suivi au procès-verbal,
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
5. Correspondance;
6. Résolution concernant les mesures des carrières et sablières suite à l'offre de services de Promotek;
7. Résolution pour le délégué à la Chambre de Commerce de Valcourt et Région *et Structure d'accueil*;
8. Résolution et don à la Ville de Lac-Mégantic;
9. Résolution concernant le transport de produits radioactifs;
10. Rapport de la firme AVIZO pour la phase II *et achat du terrain* ;
11. Voirie;
12. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François; (relâche en juillet)
13. Arbres à couper sur le terrain de la municipalité;
14. Affaires nouvelles;
 - 14.1 Mandat à notre vérificateur pour la reddition des comptes TECQ
 - 14.2 *Inscription au congrès de la FQM*;
 - 14.3 Mesure des boues des étangs aérées : soumission et Municipalité de Racine;
15. Période de questions;
16. Levée de la session.

2013-08-119

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Louis Coutu et résolu,

Que l'ordre du jour proposé avec modifications aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu;
et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Un résident nous remercie pour le ramassage de ses sacs d'herbe;

M. le maire répond aux questions et appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2013-08-120

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2013

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 2 juillet 2013;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Lapointe et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet soit accepté tel que déposé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Luminaire LED : nous avons deux luminaires d'installés avec cette technologie;
Asphalte pleine largeur : la pose a été faite selon Le devis préparé par l'ingénieur du Ministère des Transports;

M. le maire, J. André Bourassa, appelle immédiatement le point suivant à l'ordre du jour.

2013-08-121

4. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Proposé par : M. Réal Vel

Appuyé par : Mme Isabelle Lapointe

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS)

| | |
|----------------------------------------------|-----------|
| 02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 677.16 |
| 02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE | 299.38 |
| 02-320 TRANSPORT | 46891.76 |
| 02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES | 3413.92 |
| 02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME | 235.78 |
| 02-700 LOISIRS ET CULTURES | 21.95 |
| 02-900 ADMINISTRATION | |
| 03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION | 446.77 |
| SOUS TOTAL | 51 986.72 |
| | |
| Remise fédérale | |
| Remise provinciale | |
| Ristourne à réclamer (TPS) | 2347.01 |
| Remboursement client au crédit | 130.51 |
| Total | |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Rapport des dépenses durant le mois de juin 2013 : | 0.00\$ |
| Salaires déboursés à la séance du 6 août 2013 (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil) | 8117.63\$ |
| Salaires payés au 27 juillet 2013 | 7468.70\$ |

GRAND TOTAL 70050.57\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

5. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2013-08-122

5.1. TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DU VAL-SAINT-FRANÇOIS 23 AOÛT 2013

PROPOSÉ PAR : Réal Vel

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le maire M. J. André Bourassa à assister à la journée de golf du 23 août 2013 et M. Louis Coutu à assister au souper du Tournoi de golf des gens d'affaires du Val-Saint-François;

Que les frais d'inscription de cent vingt-cinq dollar pour la journée (125\$) et les frais pour le souper de quarante-cinq dollars (45\$) ainsi que les déplacements soient pris à même les budgets respectifs;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-08-123

5.2 APPUI AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION

Considérant que le Centre d'action bénévole Valcourt et Région a mis en place un plan d'action visant leur relocalisation;

Considérant que nous sommes desservis par eux pour tous les services à la communauté sur notre territoire;

Considérant que nous avons à cœur que leur projet de relocalisation se réalise et que nous sommes convaincus de la pérennité du projet ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Louis Coutu, appuyé par le conseiller Réal Vel que les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuient la démarche du Centre d'action bénévole Valcourt et Région dans sa demande au Fonds de développement régional de la Conférence régionale des élus de l'Estrie(FDR);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-08-124

6. ADOPTION DE LA SOUMISSION DE LA FIRME PROMOTEK

Considérant que nos vérificateurs nous ont demandé d'instaurer un moyen pour valider le tonnage de graviers déclarés par notre carrière;

Considérant que nous avons vérifié auprès d'autres municipalités la pertinence de ce système autant par la fiabilité des données que de la rentabilité;

Pour ces motifs, sur proposition de la conseillère Isabelle Lapointe appuyé par le conseiller Louis Coutu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse l'acquisition du système SOLTEK III;
Que le coût de quatre-mille quatre cent cinquante dollars (4450,00\$) plus les taxes applicables pour l'achat de l'appareil (SOLTEK III) soit pris dans le fonds réservé « Carrières et Sablière »;
Qu'un taux variable de 0,0075\$ la tonne transigée nous sera facturé;
Que huit rapports nous seront déposés le 1^{er} couvrira les mois de janvier à mai et les 7 autres de juin à décembre au coût de cent-soixante-quinze dollars(175,00\$) par rapport ce qui représente la somme de mille quatre cent dollars (1400,00\$) plus les taxes applicables;
Que la municipalité s'engage à faire l'installation d'un poteau d'environ 10 mètres pour accueillir l'appareil SOLTEK III;
Que notre maître électricien sera responsable de la préparation du réceptacle des équipements ;
Que nous serons responsable de la demande de raccordement à Hydro-Québec ;
Que la firme PROMOTEK nous fournira le devis technique nécessaire à la dite installation;
Qu'un contrat de douze mois fait partie de cette entente;
Que toutes les dépenses reliées à cette installation soient pris dans le fonds réservé « Carrières et Sablière »;
M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-08-125

7. RÉOLUTION POUR UN DÉLÉGUÉ SUR LE COMITÉ DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VALCOURT ET RÉGION

Proposé par : Jean-Pierre Brien
Appuyé par : Réal Vel
Et résolu
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue le conseiller Louis Coutu pour siéger sur le comité de la structure d'accueil de la Chambre de commerce de Valcourt et région;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-08-126

8. DON À LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC

Considérant que la Ville de Lac-Mégantic a subi d'énormes pertes lors des évènements du 6 juillet dernier;
Considérant que nous voulons poser un geste de solidarité envers les citoyens et citoyennes de Lac-Mégantic pour revitaliser le cœur de la ville;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de mille dollars (1000,00\$) à la Ville de Lac-Mégantic pour venir en aide à la reconstruction de leur municipalité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-08-127

9 Résolution concernant le transport de produits radioactifs;

ATTENDU QUE le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

ATTENDU QUE ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QUE la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

ATTENDU QU'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

ATTENDU QUE la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

ATTENDU QUE ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

ATTENDU QUE les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

ATTENDU QUE la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

ATTENDU QUE le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

ATTENDU QUE le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

ATTENDU QUE tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Lapointe, appuyé par le conseiller Louis Coutu et résolu

que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adopte la présente résolution et qu'elle

- 1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;
- 2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-08-128

10 .RAPPORT DE LA FIRME AVIZO POUR LA PHASE II et ACHAT DU TERRAIN

Considérant que nous avons reçu le rapport de la Firme Avizo concernant le lot 2 456 280 et il y est fait mention que la propriété respecte les critères environnementaux en vigueur;

Considérant que nous attendions ce rapport avant de finaliser l'achat des lots 2 456 280 et 2 238 509 propriété de M. Jean-Claude Petit;

Considérant que le montant négocié est de cinquante-six mille dollars (56 000\$) moins des dépenses pour les frais d'analyse de la phase II incluant les travaux de sondage divisé en deux (ref : 2013-07-114) ce qui représente la somme de quatre mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars (4582,00\$) pour chacune des parties;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle face l'acquisition des lots 2 456 280 et 2 238 509 pour la somme finale de cinquante et un mille quatre cent vingt (51420\$) qui sera pris à même le surplus libre de la municipalité;

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle assumera les frais de notaires;

Que le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle tous les documents jugés utiles à cette transaction.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

11. VOIRIE

FOSSÉS : Le creusage des fossés du 6^e Rang est complété et nous avons débuté le 9^e rang Est. L'accotement a été fait en entier mais il reste environ 4 km de fossés à faire dans le 9^e Rang Est.

12. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Relâche en juillet.

13. ARBRE À COUPER SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ

Nous verrons à l'automne à faire couper l'arbre problématique près du bureau municipal.

2013-08-129

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 MANDAT A NOS VÉRIFICATEURS

Considérant que nous avons terminé les travaux des secteurs du Couvent, Lagrandeur et Principale Ouest;
Considérant que nous avons fait notre partie pour la reddition des comptes;
Considérant que la reddition finale doit être faite par une firme externe;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Fernand Raymond que nous confions le mandat à la Firme comptable Samson, Bélair Deloitte et Touche s.e.n.c.l.r pour la somme de cinq cent dollars (500,00\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-08-130

14.2 RÉOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM 2013 LES 23, 27 ET 28 SEPTEMBRE 2013

Proposé par Jean-Pierre Brien
Appuyé par Louis Coutu
Et résolu
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. J. André Bourassa, maire et M. Fernand Raymond, conseiller à assister aux 72^e assises annuelles de la FQM qui se tiendront les 26, 27 et 28 septembre 2013 au Centre des congrès de Québec;
Que les frais d'inscription, de subsistance et frais de déplacement seront pris à même le budget prévu à cette fin.
Que les remboursements seront fait sur preuves justificatives;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-08-131

14.3 MESURES DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉES

Considérant que nous avons reçu deux soumissions et qu'elles sont conformes;
Considérant que les coûts dépassent notre estimation ;
Considérant que nous devons faire exécuter les dits travaux;
Sur proposition du conseiller Louis Coutu, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que le conseil mandate Mme René directrice générale pour contacter la municipalité de Racine à savoir si elle accepterait de nous louer les services de son inspecteur qui possède l'expertise pour ce type d'ouvrage;
Que si la municipalité de Racine refuse cette entente, le conseil ira avec la plus basse soumission déposée par Rousseau Gautrin au montant de deux mille deux cent soixante et dix (2 270\$);
Qu'une réduction nous sera consentie si les mesures peuvent être réalisée lors du prochain déplacement planifié;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Combien reçoit-on en redevance pour les carrières?
2. Le don de 1000\$ pour Lac-Mégantic je suis d'accord mais le gouvernement devrait être plus proactif dans l'application des sanctions envers MMA.
3. Notre don est plus important que la Ville de Bromont.
4. Le prix du terrain est-il raisonnable? Et de quelle dimension?
5. Les fleurs doivent-elles être arrosées même s'il pleut?

M. le maire répond aux questions et appelle le point suivant.

2013-08-132

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 20 h 26.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. J. André Bourassa maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé
toutes les résolutions»